



## COMPTE-RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Carnoux-en-Provence s'est réuni en session ordinaire dans la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire.

A l'ordre du jour figuraient les questions inscrites sur l'avis de la convocation du Conseil Municipal, annexé au présent registre.

Il est procédé ensuite à l'appel par ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux  
GIORGI Jean-Pierre, BOULAND Nicolas, SEGARRA Denise, GERMANN Patrick, MANNY Sandra, CASSANDRI François, BLANC Patrick, LE GARS Danielle, Michelle NARDELLI, COLIN Bernard, DESSAUX Annie, LUNARDELLI Serge, PARIAUD Pierre, DOMINGUES Bernard, EUGENE Marc, DUBUISSON Carole, ROUQUET Frédéric, DAMIANO Anne-Lise, HOVANESSIAN Mathieu, PRESOIR Julie, MORDENTI Corinne, BOULESTEIX Jacques, CHEVALIER Cristele

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** :

Madame PREVOST qui avait donné pouvoir à Monsieur BLANC  
Madame RIBES qui avait donné pouvoir à Monsieur BOULAND  
Madame GEREUX-BELTRA qui avait donné pouvoir à Monsieur COLIN  
Madame LAMBERT qui avait donné pouvoir à Monsieur GIORGI  
Monsieur GARCIA qui avait donné pouvoir à Madame DAMIANO  
Monsieur RAFETTO qui avait donné pouvoir à Madame MORDENTI

**ABSENT EXCUSES** : /

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 19 à 25-2021 :

19	CONTRAT D'HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DE SITE WEB	18/02/2021
20	Convention de mise à disposition de bâtiments communaux (Clos Blancheton) au profit de STUDIO 89 PRODUCTIONS	18/02/2021
21	Avenant n°2 Marché n° M-2020-10 attribué à la société EXAGO pour le lot 1 « Gros Œuvre » de la réhabilitation et l'extension de l'Hôtel de Ville	08/03/2021
22	Marché n° M-2021-5 AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS HOTEL DE VILLE LOT 1 « Aménagements de surface et réseaux divers » attribué à la société A2BTP Lot 2 « Eclairage public » attribué à la société LUMILEC	11/03/2021
23	Marché n° M-2021-6 pour une mission de CSPS pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'Hôtel de Ville attribué à la société DEKRA	15/03/2021
24	Renouvellement de la certification d'un système de management (Norme ISO 9001 : 2015)	19/03/2021
25	Modificatif n°3 de l'arrêté n° 26-1978 du 22 septembre 1978 portant création de la régie de recettes pour l'encaissement des repas du restaurant scolaire Frédéric Mistral (intégration des classes voiles etc.)	19/03/2021

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## 1. **FINANCES** : Budget principal de la commune - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020

### LE CONSEIL,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ARRETE** le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable de la commune correspondant aux écritures comptables de la collectivité et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 2. **FINANCES** : Rapport de présentation du compte administratif 2020

*Monsieur le maire résume les grandes lignes du rapport de présentation du compte administratif 2020 tel qu'il a été transmis au conseil municipal. Il explique certains chiffres et détaille notamment les éléments permettant de déterminer le résultat de l'exercice. Il revient également sur le contexte de la crise sanitaire et conclut en insistant sur la bonne santé financière de la commune.*

*Monsieur Boulesteix demande la parole :*

*« La discussion du compte administratif, qui ne s'exerce pas, bien sûr, réglementairement sous la présidence du maire, n'est pas un moment où nous décidons, mais un moment où nous exerçons notre contrôle. Nous contrôlons l'exécution budgétaire du maire, qui est l'ordonnateur de la commune. Cette séparation des rôles est essentielle. Je souhaite que nous l'exercions pleinement. Le maire nous a présenté son compte administratif. Il est clair, nous n'avons pas de questions. Mais nous avons des remarques et une analyse :*

*Le compte administratif fait apparaître des restes à réaliser colossaux, inhabituels dans une commune. Ils traduisent sans doute les multiples aléas et dérapages de l'opération de reconstruction de l'hôtel de ville mais on atteint là des décalages vraiment énormes ! 8,2 M€ de restes à réaliser en investissement (c'est-à-dire des dépenses engagées mais pas encore mandatées en fin d'exercice budgétaire) alors que le montant total des dépenses d'investissement effectivement mandatées durant tout l'exercice 2020 n'est que de 1,6 M€.*

*Par ailleurs il reste encore un résultat positif de plus de 3,6 M€ en fin d'exercice. C'est encore davantage qu'en 2019, et c'est vraiment énorme pour une commune où le montant des dépenses de fonctionnement ne dépasse pas 5,8 M€ et où les investissements prévus sont modestes maintenant que sont achevées les principales opérations prévues.*

*Un point a aussi attiré notre attention et nous regrettons de n'en être informés qu'à l'occasion de ce bilan budgétaire. Il s'agit des dépenses salariales, en baisse du fait de la prise en charge par l'Etat du chômage partiel des agents de l'Office Municipal des Sports et de la Jeunesse. On apprend à cette occasion que les agents vacataires, eux, ont subi de plein fouet la crise sanitaire, car leur contrat a été suspendu ou supprimé. Le nombre des contrats, nous dit le rapport, a été réduit, notamment dans les écoles. Ainsi, quand les écoles n'étaient pas fermées, les agents vacataires étaient exposés plus que d'autres au Covid, mais lorsque les écoles ont été fermées, ils n'ont plus eu de salaire ! Bonjour la solidarité municipale pour une commune qui présente quand-même, je le rappelle, un solde positif de fonctionnement de 3,6 M€ en 2020 et qui a pu économiser 222 000 € grâce au Covid... Il nous est expliqué que le nombre d'heures supplémentaires a quand-même légèrement augmenté par la suite afin d'appliquer les protocoles sanitaires. Encore heureux qu'une charge supplémentaire induise, pour ces personnes professionnellement fragiles, une rémunération supplémentaire !*

*Mes chers collègues, l'augmentation des restes à réaliser, qui vient après beaucoup d'années semblables, n'est pas inhérente à la pandémie. Une nouvelle fois, elle n'avait pas été prévue dans le budget que nous avons voté en 2020. Cette fuite perpétuelle en avant d'excédents masqués puis constatés est récurrente d'année en année. Elle n'est pas saine. La rigueur de gestion budgétaire s'exerce dans les deux sens : maîtriser les dépenses, mais aussi être capable*

de réaliser les projets votés. A quoi cela sert-il de voter, ici, des budgets irréalistes constatés un an plus tard par un compte administratif affichant de telles différences ? La Chambre Régionale des Comptes avait pointé, en 2018, cette grande distorsion entre les prévisions d'investissement et les réalisations. Elle mentionnait, sur la période 2013-2016, un taux d'exécution des dépenses d'équipement bien trop bas. Ses remarques n'ont pas vraiment été entendues. Les restes à réaliser en matière d'investissement ont doublé de 2017 à 2020, passant de 4,14 à 8,18 M€. Nous souhaitons que la municipalité revienne à des pratiques plus vertueuses, plus rigoureuses et plus compréhensibles pour les habitants. Nous nous abstenons probablement sur le vote du compte administratif, sauf si nous abstenons des réponses satisfaisantes. »

Monsieur le maire répond :

« Les réponses – monsieur Boulesteix – sont toujours les mêmes :

Sur votre première remarque concernant l'hôtel de ville, il n'y a pas eu de dérapage, seulement des aléas de chantier sur lesquels nous sommes déjà largement revenus lors des conseils précédents. L'opération se termine, certes avec du retard, mais l'enveloppe est maîtrisée.

Ensuite, vous annoncez des chiffres qui vous paraissent faramineux en section d'investissement, notamment en Reste à Réaliser. Mais vous oubliez que ces chiffres intègrent ce qu'il est convenu d'appeler « des opérations pour comptes de tiers », c'est-à-dire des dépenses réalisées pour le compte de la Métropole qui nous rembourse à l'Euro l'Euro. Ces sommes gonflent artificiellement nos dépenses puis nos recettes, mais elles ne reflètent absolument pas la capacité financière de la commune. Ces opérations sont neutres financièrement.

Ensuite, vous le savez, nous sommes une commune aux capacités financières modestes avec des programmes d'investissement ambitieux. Ces programmes ne se déroulent pas sur une seule année et même si nous sommes aidés par le Département, le reste à charge pour la commune est autofinancé sans recours à l'emprunt. Les grandes collectivités fonctionnent par autorisation de programme et crédit de paiement pour financer leurs programmes pluriannuels. Ce n'est ni obligatoire ni judicieux pour une commune de notre taille, qui provisionne plutôt les excédents dégagés à chaque fin d'exercice pour financer ses besoins futurs. Ce n'est que par le cumul de ces excédents annuels, conséquences de notre rigueur budgétaire, que nous pouvons financer les projets ambitieux qui sont les nôtres et disposer du fonds de roulement nécessaire pour faire face à nos obligations financières au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Enfin, vous parlez de l'effet COVID. Cette crise sanitaire a effectivement eu un effet collatéral pour les finances communales avec l'annulation de toutes les festivités et autres animations publiques pour lesquelles la collectivité s'investit beaucoup en temps normal. Une des règles des finances publiques est le paiement des prestations « service fait ». Quand il n'y a pas de prestation, il n'y a pas de rémunération, y compris dans le cadre des Délégations de Service Public.

Monsieur le maire s'étant retiré avant le vote, monsieur Boulesteix fait remarquer qu'il considère que le maire a présidé la séance, ce qui n'est pas conforme aux textes.

Monsieur Bouland, premier adjoint, répond que le maire est intervenu comme rapporteur du compte administratif, ce qui est légal, et qu'il s'est bien retiré pour le vote. La présidence est assurée par monsieur Bouland qui passe au vote.

## **LE CONSEIL,**

Conformément au Code Général des Collectivités Locales articles L2121.14, L2121-31 al 1er, D2342-11

Réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas BOULAND, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations,

Délibère sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé et présenté par Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

**1° APPROUVE** le Compte Administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

### **1 – Section de fonctionnement**

Recettes :	6 572 842,65 €
Report 2019 :	2 861 906,45 €
<b>Total recettes :</b>	<b>9 434 749,10 €</b>

Dépenses :	5 829 923,36 €	
Solde :		3 604 825,74 €

## 2 – Section d'investissement

Recettes :	1 658 859,95 €	
Report 2019 :	4 593 243,60 €	
Reste à réaliser :	1 536 414,00 €	
<b>Total recettes :</b>	<b>7 788 517,55 €</b>	
Dépenses :		1 637 260,53 €
Reste à réaliser :		8 189 886,00 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>9 827 146,53 €</b>	
Solde :		<b>(-) 2 038 628,98 €</b>

## 3 – Résultat d'ensemble

En tenant compte des « reports à nouveau » existant à fin 2019 et des « restes à réaliser » en fin d'exercice pour la section d'investissement, le résultat global s'élève au 31.12.2020 à **1 566 196,76 €**.

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 3. FINANCES : Budget principal de la commune - Affectation du résultat de clôture - Exercice 2020

### **LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu  
VU le Compte Administratif 2020 adopté ce jour,  
VU l'avis de la commission des « Finances » du 6 avril 2020,

Après en avoir délibéré,  
Il est procédé au vote

**POUR : 29                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**AFFECTE** le résultat 2020 qui s'élève à 3 604 825,74 € comme suit :

- Au compte 1068 permettant de financer les besoins réels en investissement : 2 038 628,98 € ;
- Au compte 002 en section de fonctionnement, le solde soit : 1 566 196,76 €.

## 4. FINANCES : Vote du taux des taxes communales - Exercice 2021

*Monsieur le maire rappelle brièvement la réforme de la taxe d'habitation et précise que les impôts locaux n'augmentent pas en 2021.*

### **LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L1612.2 et suivants ;  
VU l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités ;  
VU l'avis de la commission des « Finances » du 6 avril 2020  
Après en avoir délibéré,  
Il est procédé au vote

**POUR : 29                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**VOTE** le taux des taxes communales au titre de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 :

Taux communal 2020	15,70 %
+Taux départemental 2020	15,05%
=Taux de référence TFPB 2021	30,75 %

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2021 : 86,50 %

## 5. **FINANCES** : Présentation de l'état annuel des indemnités versées aux élus

*Monsieur le maire explique cette nouvelle obligation faite à la collectivité de présenter l'état des indemnités versées aux élus. Pour 2020, les montants sont disparates car certains élus siégeaient déjà au conseil sous la mandature précédente quand d'autres sont issus du scrutin de mars 2020.*

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités versées aux élus.

## 6. **FINANCES** : Rapport de présentation du budget primitif 2021

*Monsieur le maire donne lecture du rapport de présentation en insistant sur les points principaux du budget 2021.*

*A l'issue de la présentation du budget, madame Chevalier demande la parole. Elle s'interroge sur le montant alloué à la vidéosurveillance et se demande s'il ne serait pas plus utile de recruter des policiers municipaux supplémentaires.*

*Monsieur le maire lui répond que les deux sont nécessaires et complémentaires. Il ne peut y avoir de caméras sans policiers pour les consulter. La vidéosurveillance complète la présence des policiers qui ne peuvent pas être partout à la fois, ni présents sur le terrain 24h/24.*

*Le budget prévu inclut le déménagement du CSU (centre de supervision urbaine) vers le nouvel hôtel de ville, l'installation de caméras supplémentaires dans des zones non couvertes du centre-ville et le renouvellement de certains matériels devenus obsolètes.*

*Monsieur Boulesteix reprend la parole pour regretter qu'aucune des propositions faites par son groupe lors du débat d'orientation budgétaire un mois auparavant n'ait été reprise dans le budget primitif. Il s'agissait d'une meilleure prise en compte de la crise sanitaire par la mise en place de nouvelles actions de solidarité via le CCAS, de la mise en place d'une « budgétisation verte » et de budgets participatifs. Enfin, concernant l'Hôtel de Ville, il réitère sa demande d'un état récapitulatif chronologique de l'ensemble du projet, tant sur le plan financier, que sur le plan architectural, urbanistique et fonctionnel.*

*Sur les trois premiers points, monsieur le maire renvoie aux réponses qu'il avait faites lors du débat d'orientation budgétaire.*

*Quant aux travaux de l'hôtel de ville, la présentation du projet architectural et urbanistique a été faite au lancement de l'opération et depuis nous avons communiqué largement notamment sur le magazine municipal à chaque étape du chantier. Il y aura un bilan financier qui sera réalisé, mais pour cela il faudra attendre la fin des travaux prévue pour cet été. Faire un bilan à quelques mois de la fin du chantier n'a pas de sens.*

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L1612.4 et suivants ; L2311.1 et suivants et L2312.1 et suivants,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote,

**POUR : 27**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 0**

VOTE le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 7 746 095,76 € et en section d'investissement à 13 387 679,06 €.

7. **FINANCES : Convention encadrant le concours financier de la collectivité au Carnoux-Football-Club - Exercice 2021**

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la Loi n° 2000 321 du 12 avril 2000 et son article 10, relatif aux « droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »,

VU le décret n° 2001 495 du 6 juin 2001 concernant les seuils de versements et les règles encadrent le versement et le suivi des subventions,

VU l'avis de la commission « Finances » du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**ADOPTE** au titre de l'exercice 2021, conformément aux dispositions prévues par le législateur, la convention avec l'association « CARNOUX FOOTBALL CLUB » dont la subvention s'élève à 60 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

8. **FINANCES : Vote des subventions aux associations - Exercice 2021**

*Monsieur le maire expose la liste des subventions allouées aux associations et corrige certaines erreurs figurant dans la note de synthèse.*

*Madame Chevalier pose un certain nombre de questions sur la répartition des subventions aux associations, notamment celle allouée au comité des œuvres sociales.*

*Concernant cette subvention, monsieur le maire explique que le socle est toujours le même d'une année sur l'autre, mais qu'il est parfois abondé – comme cette année – pour prendre en compte un départ à la retraite.*

*Il précise en outre que les subventions sont accordées aux associations sur présentation de leurs comptes et d'un rapport moral. Quand une association dispose d'une trésorerie conséquente – comme c'est le cas cette année pour certaines d'entre elles du fait de l'annulation de manifestations – leur demande n'est pas toujours satisfaite intégralement.*

*Concernant la subvention versée au club de football, monsieur Bouland (1<sup>er</sup> adjoint) précise que la municipalité soutient depuis des années le projet du club, notamment en faveur des jeunes, ainsi que son ambition d'obtenir un label d'excellence, ce qui justifiait l'importance de la subvention. Il indique que le fait de jouer en Régional 1 constitue une satisfaction pour la commune.*

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

**CONSIDERANT** que les crédits votés à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » s'élèvent à 162 000 €

VU l'avis de la commission « Finances » du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**VOTE** les subventions aux associations locales au titre de l'exercice 2021, pour un montant total de 162 000 €.

9. **FINANCES : Budget annexe cimetière - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020**

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

VU l'avis de la commission « Finances » du 6 avril 2021,  
Après en avoir délibéré,  
Il est procédé au vote

**POUR : 29                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**ARRETE** le compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe cimetière dressé par le comptable de la commune correspondant aux écritures comptables de la collectivité et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**10. FINANCES : Budget annexe cimetière - Vote du compte administratif 2020**

**LE CONSEIL,**

Conformément au Code Général des Collectivités Locales articles L2121.14, L2121-31 al 1er, D2342-11  
Réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas BOULAND, Premier Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations,

DELIBERE sur le compte administratif du budget annexe du cimetière communal de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Jean-Pierre GIORGI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU l'avis de la commission des « Finances » du 6 avril 2021,  
Après en avoir délibéré,  
Il est procédé au vote

**POUR : 28                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

1° **APPROUVE** le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Cimetière, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement :**

Recettes	33 339,78 €
Dépenses	49 978,64 €
Report	16 638,84 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 0,02 €</b>

**Section d'Investissement :**

Recettes	15 449,50 €
Dépenses	12 915,00 €
Report	- 5 117,50 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>- 2 583,00 €</b>

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**11. FINANCES : Budget annexe cimetière - Affectation du résultat de clôture - Exercice 2020**

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,  
VU l'avis de la commission « Finances » du 6 avril 2021,  
Après en avoir délibéré  
Il est procédé au vote

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 en dépenses de fonctionnement au compte 002 du budget annexe 2021 pour un montant de 0,02 €.

## 12. FINANCES : Budget annexe cimetière - Vote du budget primitif 2021

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission « Finances » du 6 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VOTE le budget annexe « Cimetière communal » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 61 455,43 € et en section d'investissement à 26 583 €.

## 13. ADMINISTRATION GENERALE : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal - Création de postes

*Après présentation de la note par monsieur le maire, monsieur Boulesteix demande si l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) est connu et calculé pour la commune.*

*Monsieur le maire répond que la masse salariale évolue de l'ordre de 1 à 2% par an, mais que l'effet GVT fonctionne dans les deux sens. Par exemple, quand un agent part à la retraite et est remplacé par un agent moins expérimenté, l'effet GVT est négatif pour le budget communal. A contrario, un avancement de grade accroît la charge financière pour la commune.*

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU l'avis de la commission « Administration Générale » en date du 6 avril 2021,

VU le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Procède au vote,

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CREE les postes suivants :

Avancement de grade au choix :

Nombre de Poste	GRADE	Référencé au tableau des Effectifs
1	Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	POM/CSPMP1 n°1
1	Brigadier chef principal	POM/BCP n°2
1	Adjoint technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TEC/ATTP1 n°2
1	Agent de maîtrise principal	TEC/ATMP n°3

Les postes laissés vacants seront supprimés après avis du Comité Technique.



**14. FINANCES : Remise définitive de loyers – Crise COVID**

**LE CONSEIL,**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

VU la convention d'occupation signée avec l'association Carnoux Ensemble pour le club house du stade Cerdan ;  
VU l'avis de la commission finances du 6 avril 2021,

**CONSIDERANT** les préjudices subis du fait de la crise sanitaire et des mesures de confinement prises par ordonnances gouvernementales ;

Après en avoir délibéré,

Il est procédé au vote

(Madame LE GARS, conseillère municipale et trésorière de l'association Carnoux Ensemble ne participe pas au vote)

**POUR : 28**

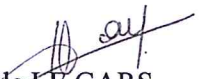
**CONTRE : 0**

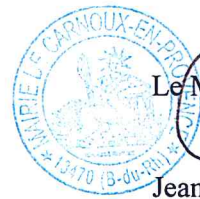
**ABSTENTION : 0**

**DECIDE** la remise gracieuse des loyers des deux trimestres au bénéfice de l'association Carnoux Ensemble, correspondant à un montant de 300 €

La séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance,

  
Danielle LE GARS



Le Maire,

  
Jean-Pierre GIORGI